ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 29373

Texte de la question

A l'occasion du quarantième anniversaire du soulèvement national du peuple tibétain, M. André Aschieri interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Tibet. Cinquante ans après l'invasion, quarante ans après le soulèvement de Lhassa contre l'occupant chinois, les faits démontrent que les Tibétains résistent toujours à leur assimilation forcée par la Chine, que leur identité est en voie d'effacement. Ce constat met en lumière l'échec du dialogue critique de l'Union européenne avec la Chine. C'est pourquoi il souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre la France, notamment à la 55e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, pour trouver une solution efficace à la question tibétaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Chine et plus précisément au Tibet, suite à la 55e session de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. La France suit avec la plus grande attention l'évolution de la question tibétaine, et notamment la situation des droits de l'homme dans cette région. Comme ses partenaires de l'Union, la France souhaite pouvoir poursuivre le dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. Aux yeux de l'ensemble des pays européens, cette approche, qui exige de notre part une grande vigilance, est en effet plus susceptible de déboucher sur des résultats concrets qu'une politique de confrontation. Le Dalaï Lama avait lui-même apporté son soutien à la politique choisie par l'Union européenne en 1998. La commission des droits de l'homme, qui s'est achevée le 30 avril dernier, a été l'occasion pour les quinze, d'exprimer en toute clarté leur volonté d'un dialogue exigeant et véritablement productif et leur inquiétude face à la situation sur le terrain, sans souhaiter remettre en cause le dialogue. Le ministre délégué à la coopération et à la francophonie a donc évoqué la situation des droits de l'homme en Chine dans son discours du 26 mars, rejoignant ainsi les propos tenus par monsieur Fischer, au nom de la présidence de l'Union européenne, le 23 mars. Une mention spécifique a également été consacrée à la question de la détention arbitraire en Chine dans le discours prononcé au nom de l'Union européenne lors de l'examen traitant des libertés individuelles. Par ailleurs, la France s'est prononcée contre l'adoption de la motion de non-action proposée par la Chine suite au dépôt d'un projet de résolution condamnant les violations des droits de l'homme sur son territoire. Sur le fond, la politique de la France sur la question tibétaine demeure d'en appeler au dialogue entre les autorités chinoises et de Dalaï Lama et les autorités françaises ne manquent pas de rappeler sa position aux autorités chinoises lors de chaque rencontre bilatérale.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29373
Rubrique : Politique extérieure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE29373

Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2570
Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3947